

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº M21- 071165

Optique 22 8933  Autres

Maladie  Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 12602

Société : RAM

Actif  Pensionné(e)

Nom & Prénom : MELAOUENE Abderrahmane

Ma  
Medicament  
adhérent  
averti

Date de naissance : 17.08.1988

Adresse : 2B5, NOUACEUR PARC, NOUACEUR

Tél. : 06.67.14.41.81 Total des frais engagés : 336,50 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 30/05/2022

Nom et prénom du malade : MELAOUENE Sarig

Age : SA

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Sarig

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 30.05.2022

Signature de l'adhérent(e) :

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
30/05/2022	Consultation		300,- dh	<i>Dr Nabilha MIKOUED KABBAB Professeur de Prostodontie 10, Avenue Raja des Hospitaliers - Casablanca Tél : 05 22 20 53 20 / 05 22 20 53 20 WhatsApp : 06 10 34 18</i>

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE HAY EL WILAYA BD OUED SEBILI 11 CARABALA TEL: 05 22 20 53 20 INDE: 0022230040</i>	30/05/2022	36150

### ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

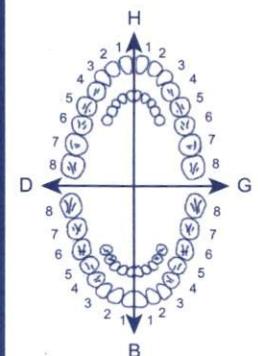
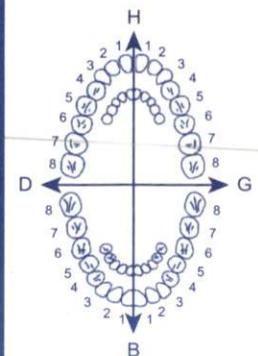
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>
				<input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		<input type="text"/>
	D 00000000 35533411	B 00000000 11433553		<input type="text"/>
(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				MONTANTS DES SOINS
				<input type="text"/>
				<input type="text"/>
				<input type="text"/>
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Dr Nabiha MIKOU**  
**Ep. KABBAJ**

**Professeur de Pédiatrie**

Diplômée de la Faculté de Médecine de Paris  
Ancienne chef de Service de Pédiatrie  
à l'Hôpital d'Enfants de Casablanca  
Pédiatrie Générale  
Rhumatologie et Médecine Interne Pédiatriques



الدكتورة نبيحة ميكو  
زوجة قباج

أستاذة في طب الأطفال

خريجة كلية الطب بباريز  
رئيسة مصلحة طب الأطفال سابقا  
بمستشفى الأطفال بالدار البيضاء  
طب الأطفال  
أمراض المفاصل والطب الباطني للطفل

Casablanca, le.....

30/09/2013

البيضاء في.....

Sous Médecine

1) Dole - Perle SV

14,50 2 dose

دواء حمامة  
PHARMACE HAY EL WIAM  
252 BD OUED SEBO OLFIA  
CASABLANCA Tél: 05 22 91 17 11  
INPE: 09 70 20 07 09

x 4 sur pilule -

A boire une à une

2) Nurofen SIRUP SV

2 dose de 19 kg

36,50 tente 83h

Dr Nabiha MIKOU ép. KABBAJ  
Professeur de Pédiatrie  
40. Angle Rue des Hôpitaux et Rue Dubreuil  
Quartier des Hôpitaux - Casablanca  
Tél: 06 22 20 55 20 / 05 22 20 22 20 - Urgences : 06 66 50 50 50  
إقامة ترو 22 20 55 20 / INPE: 09 70 20 07 09

المستشفيات وزنقة دوبروي، الطابق 2، رقم 10، حي المستشفيات، مقابل جناح 28، الدار البيضاء  
Résidence les Roseaux, 40, Angle Rue des Hôpitaux et Rue Dubreuil, 2<sup>eme</sup> étage, App. 10, Quartier des Hôpitaux,

en face du pavillon 28 de l'Hôpital Ibn Rochd (Station Tram : Wafasalaf) – Casablanca

Tél. : 05 22 20 55 20 / 05 22 20 22 20 - Fax : 05 22 20 70 20 – Urgences : 06 66 50 50 50

E.mail : mikoupedia@gmail.com - Site Web : www.mikounabiha-pediatre.com